

FORMULAIRE D'ADHESION 2022

Type de la demande d'adhésion : Particulier Membre actif Mécène
 Association, collectivité

Nom et Prénoms :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Signature :

Ce formulaire, accompagné d'un chèque de cotisation libellé à l'ordre de Vigi-Eole, est à adresser au trésorier de l'association :

ASSOCIATION VIGI - EOLE
Monsieur Le Trésorier
N° 4 LE GRAND CHEMIN
33860 REIGNAC

La demande d'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'association.

COTISATION 2022					
Adhésion	5 €				
Soutien financier*	10 €	15 €	20 €	30 €	Autre :

Entourez le montant choisi.

***Demande de soutien financier** dans le cadre du recours contre le Schéma Régional Eolien Aquitain (frais de procédure devant le Conseil d'Etat -pourvoi en cassation du 21/04/17 du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

Le secrétariat de l'association vous adressera, éventuellement, un reçu pour bénéficier d'une réduction d'impôt. En effet, les dons à l'association sont assortis d'une réduction d'impôt fixée à 66 % des montants versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (loi 2003-709 du 1er août 2003, art. 200 IPF, nouvel article L 80 C). Se reporter à la rubrique "réduction d'impôts, dons aux œuvres" de votre feuille d'imposition.

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.